



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-460**

**Séance publique du**

**16 décembre 2014**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141216-55578-DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : mercredi 17 décembre 2014
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGITIMITÉ ✓ 

**OBJET : MARCHE DE TRAVAUX D'INSTALLATION DE MOBILIERS DE CONTENTION ET PETIT ÉQUIPEMENT URBAIN - SIGNATURE DU MARCHE.**

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DÉCEMBRE 2014

**Nomenclature : 1.7**  
Actes spéciaux et divers

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Maurice CHAZEAU  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. PERRIN Jean-Marc

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : MARCHE DE TRAVAUX D'INSTALLATION DE MOBILIERS DE CONTENTION ET PETIT ÉQUIPEMENT URBAIN - SIGNATURE DU MARCHE.- Décision du Conseil

La Ville doit prévoir la maintenance, le renouvellement ou le remplacement de mobiliers de contention et petit équipement urbain existants.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 5 août 2014.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande à prix unitaires, avec un minimum annuel de 100 000 € HT et un maximum annuel de 1 500 000 € HT.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il est reconductible expressément 3 fois sans dépasser la date du 31 décembre 2018.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2014-35EJ a été adressé le 05/08/2014 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- Site Mairie, le 05/08/2014
- Site Achat Public, le 05/08/2014
- B.O.A.M.P, le 08/08/2014
- J.O.U.E, le 08/08/2014

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au 29 septembre 2014 à 12h00.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix-en-Provence a enregistré 2 plis.

Il convient de noter qu'une vingtaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- valeur technique : 40 %
- prix des prestations : 60 %

Au cours de la séance du 29 octobre 2014, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- la Société SUD EST TERRASSEMENT, pour un montant de détail quantitatif estimatif de 164 126 €HT.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché ainsi que les reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant relatif aux travaux d'installation de mobiliers de contention et petit équipement urbain avec la société SUD EST TERRASSEMENT, pour un montant minimum annuel de 100 000 € HT et un maximum annuel de 1 500 000 €HT.

DL.2014-460 - MARCHE DE TRAVAUX D'INSTALLATION DE MOBILIERS DE CONTENTION  
ET PETIT ÉQUIPEMENT URBAIN - SIGNATURE DU MARCHE.-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)